



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P303_2023

Date : 12/09/2023

**OBJET : Réhabilitation des réseaux par technique de réhabilitation par l'intérieur -
Demande de subvention**

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a autorisé par décision du Président n°P080_2023 du 3 mars 2023 d'attribuer le marché pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux par technique de réhabilitation par l'intérieur sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération à la société ATEC Réhabilitation, ZA de la Barricade, 22170 PLERNEUF.

Afin de financer ces travaux, il est nécessaire d'autoriser la Communauté d'Agglomération du Cotentin à solliciter une aide financière auprès des financeurs.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu la décision du Président n°P080_2023 du 3 mars 2023 autorisant l'attribution du marché pour la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux par technique de réhabilitation par l'intérieur sur le territoire de l'Agglomération à la société ATEC Réhabilitation,

Décide

- **De solliciter** les subventions les plus larges notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE